



COMMUNE DE VINCENNES

LÉGENDE

- Servitudes de protection des monuments historiques inscrits et classés
 - monument historique classé ou inscrit
 - périmètre de protection des monuments: zone de 500 m ou périmètre modifié
- Servitudes de protection des sites et monuments naturels inscrits
 - site inscrit
- Servitudes relatives aux chemins de fer
 - zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les Servitudes relatives au Chemin de Fer
- Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques
 - zone de protection
- Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodromes civils et militaires)
 - limite cotée de zone de dégagement de l'aéroport d'Orly
- Servitude autour des canalisations de transport de matières dangereuses
 - périmètre de protection autour de la canalisation GRTgaz (tracé indicatif) [cf arrêté n°2016/2486 du 29/07/2016]



- Département du Val-de-Marne -
COMMUNE DE SAINT-MANDÉ

PLAN DES
SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Septembre 2014

s africains
iens

Habitation
37, Av Daumesnil